

**CSE du 23 mars 2023**  
**Déclaration des membres du CSE de SUD ELIOR Entreprises - Point 6**

Au nom des membres du CSE de SUD ELIOR Entreprises, nous souhaitons exprimer une position ferme concernant l'attribution du chèque culture. Nous estimons que tous les salariés, y compris ceux de la RATP, méritent d'être considérés pour bénéficier des avantages découlant de notre Comité. Nous sommes convaincus qu'il est tout à fait louable que les salariés de la RATP puissent également bénéficier du chèque culture, et nous tenons à le souligner.

Cependant, nous tenons également à rappeler que l'affaire Comitéo a eu des conséquences financières désastreuses pour notre CSE, nous condamnant en première instance de la somme 247 000€. Nous tenons à rappeler que ce sont les élus issus des Organisations Syndicales CFDT, CFE/CGC, Force Ouvrière, CFTC et CGT qui étaient alors en charge du CE incriminé et qui ont contribué à cette mauvaise gestion et à une perte financière conséquente.

Nous ne souhaitons pas remuer le couteau dans la plaie en rappelant cette coalition qui a causé une telle douleur financière pour notre CSE. Cependant, nous devons voter en faveur de la mise en place d'une prestation exceptionnelle « Chèque culture » d'un montant de 120 € pour les salariés présents au moins au 31 décembre 2022 selon l'ordre du jour de la réunion de CSE du 23 mars 2023, utilisant le solde de l'affaire COMITEO et le reliquat non utilisé de l'année 2022 et antérieur.

Nous réaffirmons notre conviction que tous les salariés, y compris ceux de la RATP, doivent être considérés pour bénéficier de cette prestation exceptionnelle. Nous espérons que cela contribuera à améliorer leur quotidien. Les membres du CSE de SUD ELIOR Entreprises.